

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet RELAIS ROYAN BASTIE sur la commune principale de l'AIOT 8 Avenue Maryse Bastié 17200 Royan.

La référence de votre dossier est A-3-NY9N0MMJ3I et concerne une demande de type "une déclaration de cessation d'activité"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 02/02/2023 à 14h05 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de cessation d'activité**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **53168044500024**

Raison sociale **TOTALENERGIES MARKETING FRANCE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

562 AV DU PARC DE L'ILE

NANTERRE

92000 NANTERRE

Signataire

Nom : **GOMEZ**

Prénom : **Aurore**

Qualité : **Ingénieur Environnement et Remédiation**

Adresse électronique

Téléphone fixe : **+(33)**

Téléphone portable :

Référent

Nom : **GOMEZ**

Prénom : **Aurore**

Fonction : **Ingénieur Environnement et Remédiation**

Adresse électronique

Téléphone fixe : **+(33)**

Téléphone portable : -

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **RELAIS ROYAN BASTIE**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **8 Avenue Maryse Bastié 17200 Royan**

X : 387159

Y : 6510738

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

6 - Cessation d'activité

Information concernant la cessation d'activité

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite (ou a exploité par la passé) déjà au moins :

- Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **Non**
- Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **Non**

Date de mise à l'arrêt de l'installation : **02/10/2023**

Il s'agit d'une : **Cessation totale de l'activité**

Parcelles concernées par la cessation d'activité :

- Parcelle 1 : **Royan 17200 (000 , AM , 0016)**

Rubriques des installations classées concernées par la cessation :

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Régime
1435	2	Stations service	DC

Mesures prises ou prévues pour assurer la sécurité du site

Evacuation des produits dangereux et gestion des déchets présents sur le site, en précisant le calendrier prévisionnel :

Dès l'arrêt de l'exploitation, la station-service sera mise en sécurité conformément aux exigences de l'article R512-66-1 du Code de l'Environnement

Interdictions ou limitations d'accès au site, en précisant le calendrier prévisionnel :

Dès l'arrêt de l'exploitation, la station-service sera mise en sécurité conformément aux exigences de l'article R512-66-1 du Code de l'Environnement, avec notamment : - Fermeture des accès libres par mise en œuvre de barrières - Condamnation des accès au bâtiment (en fin de chantier) - Signalisation d'interdiction d'accès - Gardiennage éventuellement en phase critique

Suppression des risques d'incendie et d'explosion, en précisant le calendrier prévisionnel :

Dès l'arrêt de l'exploitation, la station-service sera mise en sécurité conformément aux exigences de l'article R512-66-1 du Code de l'Environnement, avec notamment : - Consignation électrique /hydraulique - Neutralisation des cuves et canalisations ayant contenus des produits à risque inflammable/explosif - Mise hors service des équipements sous pression - Evacuation ou élimination des produits à risque inflammable/explosif

Surveillance des effets de l'installation sur son environnement, tenant compte d'un diagnostic proportionné aux enjeux, en précisant le calendrier :

Plusieurs investigation ont été menées pour suivre et caractériser les milieux : • Suivi environnemental de travaux de modernisation par TERE0 en 2011, • Diagnostic de pollution des sols et des eaux souterraines par TERE0 en 2011, • Plan de gestion préliminaire par TERE0 en 2013, • Étude historique et documentaire de la station-service de septembre 2014 par TERE0, • Campagne de surveillance de qualité des eaux souterraines et des gaz du sol au droit du site depuis 2012, • Mise en place d'une barrière hydraulique et suivi de traitement depuis 2015, •

Interprétation de l'Etat des Milieux (IEM) sur site et hors site par SUEZ Remediation en 2016, • Diagnostic environnemental complémentaire des sols, réalisé par RSK en 2017. • Plan de gestion avant travaux de modernisation, réalisé par RSK en 2018, • Interprétation de l'Etat des Milieux (IEM) sur site et hors site par SUEZ Remediation en 2016.

Mesures de gestion ou restrictions d'usage temporaires, en précisant le calendrier :

Maintien de la barrière hydraulique en cours jusqu'au démarrage des travaux de dépollution.

Mesures destinées à placer les terrains de l'installation dans un état permettant un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation :

Gestions des sources concentrées sol avec purge de la zone de battement de nappe (zone parc à cuve et zone piste de distribution) avec tri des terres polluées (évacuation en filière agréée), suivant : • Traces visuelles d'hydrocarbures sur les sols (produit pur, irisations, etc...) ; • Réception des fouilles par prélèvements des sols - Eventuel écrémage de la nappe(en cas de besoin) et gestion des eaux de rabattement de nappe par unité de traitement - Stockage temporaire des terres polluées (sur site en cas de besoin) Calendrier : Engagement des travaux de gestion suivant calendrier du référé préventif à venir

Autres mesures prises ou prévues pour supprimer les dangers et inconvénients pour les terrains voisins non concernés par la cessation d'activité

Un référé préventif sera réalisé

Une attestation de mise en sécurité pour cette cessation d'activité est-elle disponible ? **Non**

[Engagement du déclarant](#)

Je confirme avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme

Je m'engage à déposer l'attestation de mise en sécurité, compte tenu des rubriques concernées par la cessation d'activité, conformément à l'article R. 512-66-1 du code de l'environnement.

7 - Pièces justificatives

Aucune pièce jointe de votre part n'est nécessaire pour cette démarche.